

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc) ID: 084-258402346-20190919-2019_BS_156-DE

Une autre vie s'invente ici

Délibération **2019 BS 156** du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet: ETABLISSEMENT D'OBLIGATIONS REELLES ENVIRONNEMENTALES SUR LA PROPRIETE DE LA FERME DES MAYORQUES

L'an deux mille dix-neuf et le 19 septembre 2019, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon, convoqués le 12 septembre, se sont réunis à Reillanne dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Dominique SANTONI. Le quorum était atteint avec 26 présents (18) ou représentés (8) pour 17 requis.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Valérie DELONNETTE, Gaëlle LETTERON, Mireille BOR, Geneviève JEAN, Gisèle MAGNE, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Roselyne GIAI-GIANETTI, Noëlle TRINQUIER.

Messieurs Bernard FRAYSSINET, André BERGER, Alain CAHOUR, Philippe DAUMAS, Alain DEILLE, Pierre FISHER, Stéphane SAUVAGEON, Serge SARDELLA, Christian CHENEZ.

Avaient donné pouvoir :

Madame Jacqueline COMBE à Valérie DELONNETTE.

Madame Paule DAPRES à Dominique SANTONI.

Madame Sabine GATIN à Alain CAHOUR.

Madame Yolande PRIMO à Alain DEILLE.

Madame Nadine SARTO-BARANCOURT à Gaëlle LETTERON.

Monsieur Gérard MATHERON à Gisèle MAGNE.

Monsieur Philippe ROUX à Stéphane SAUVAGEON.

Monsieur Paul FABRE à Christian CHENEZ.

Etaient excusés :

Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME. Monsieur Jacques DECUIGNIERES.

Etaient également présents, sans voix délibérative :

Madame Isabelle BAYONNETTE.

Madame Catherine SERRA.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment l'orientation A.1 « Protéger et gérer la biodiversité » et ses objectifs généraux A.1.7 « Veiller à l'évolution des secteurs VBM » et A.1.8 « Renforcer la protection des milieux exceptionnels » ;

Vu le projet de promesse d'obligation réelle environnementale en annexe rédigé conjointement entre le parc naturel régional du Luberon, la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur et M. Gay Jean-François : Considérant l'intérêt d'engager des mesures de gestions écologiques à long terme en faveur du patrimoine naturel exceptionnel de la propriété des Mayorques, commune de Cheval-Blanc, dont le Parc naturel régional du Luberon assure la gestion.

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🖪 • www.parcduluberon.fr



Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité :

APPROUVE le projet et accepte la Promesse d'obligation réelle environnementale ci-annexée sur 30 ans sur les parcelles listées ci-dessous, d'une surface totale de 26ha 53a 50ca :

Section	Numéro	parcelles listees ci-dessous, d'une surface totale de 26na 53a 50ca :
cadastrale	parcellaire	Superficie (m²)
С	244	4850 m ²
С	130	7030 m ²
С	120	6850 m ²
С	112	5190 m ²
С	119	1100 m ²
С	113	20380 m ²
С	117	8190 m ²
C .	118	1910 m ²
С	114	6900 m ²
C	115	5640 m ²
С	116	9770 m²
C .	121	8910 m ²
С	111	12600 m ²
С	110	10090 m ²
C	122	2400 m ²
C	123	3120 m ²
С	124	1680 m ²
С	125	3840 m ²
С	126	21800 m ²
С .	127	21080 m ²
С	128	12820 m ²
С	129	13470 m ²
. C	132	20750 m ²
С	133	9390 m ²
С	134	4300 m ²
С	139	5750 m ²
С	140	4240 m ²
С	144	1390 m ²
C .	150	1140 m²
C .	216	6590 m ²
C	215	6590 m ²
C	219	1770 m ²
С .	220	8360 m ²
С	221	5460 m ²

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

